

Quel accompagnement pour les porteurs de projet

Maison d'Assistant(e) Maternel(le)

La Caf du Puy-de-Dôme a pour objectif le développement des Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM) sur le département.

Elle s'appuie sur l'expertise de l'association UFCV AURA pour accompagner les volets organisationnels, pédagogiques et financiers de ce mode d'accueil en accompagnant les porteurs de projet à créer leur MAM puis à la piloter.

Au préalable de tout accompagnement, un **rendez-vous de pré diagnostic de 2h** sera proposé afin de déterminer le plan d'action le plus adapté en fonction des besoins du porteur et de la temporalité de son projet (agrément Assistant(e) maternel(le) déjà effectif ou non, local déjà validé ou non, étude de besoin déjà réalisée ou non...).

L'accompagnement des porteurs de projet MAM est envisagé en 3 temps

- **1^{er} temps sous forme d'un atelier de 6 heures** (entrecoupé d'une pause déjeuner)

Chaque atelier sera constitué au maximum de 3 porteurs de projet dont les membres respectifs devront être idéalement tous présents.

L'atelier à destination des porteurs de projet sera réalisé dans les locaux de l'UFCV Clermont-Ferrand situés au 11 rue Montlosier.

Thématique de l'atelier : « créer sa MAM » - Les réglementations d'une MAM

- Connaître les étapes de création du statut juridique d'une MAM.
- Connaître la procédure d'autorisation d'ouverture de local.
- Connaître les règles de l'agrément et plus particulièrement le principe de délégation d'accueil.
- Connaître les bases du budget de la MAM.
- Connaître les objectifs et principes de mise en œuvre de l'étude de besoins.
- Comprendre le statut associatif et la gouvernance partagée

- **2^{ème} temps sous forme d'un accompagnement individualisé d'une durée de 22 heures de chaque porteur de projet (en moyenne un rendez-vous mensuel de 1h30 à 2h sur 12 mois) proposé en visio conférence afin de favoriser la disponibilité de chacun**

Cet accompagnement préouverture sera accès sur des actions de supervision et de médiation auprès de la future équipe. L'objectif est d'accompagner les porteurs dans les étapes de création d'une MAM mais également de les outiller pour piloter leur MAM (gestion associative, gouvernance partagée, management horizontal, gestion de conflits, répartition des tâches extérieures...)

- **3^{ème} temps sous forme d'un accompagnement individualisé d'un forfait de 24 heures dans l'année qui suit l'ouverture en visio conférence afin de favoriser la disponibilité de chacun**

Cet accompagnement post ouverture sera accès sur des temps d'échange dédiés à la bonne mise en place de l'organisation interne, sur la communication, sur la prévention des conflits et actions de médiation...

D'une manière plus globale, l'objectif de cet accompagnement est de s'assurer que les modalités en terme organisationnel, pédagogique et financier, définies et fixées lors de l'accompagnement de préouverture sont effectivement mis en œuvre. Et ceci afin de favoriser la pérennité de la MAM.

Impacts attendus (sur les bénéficiaires, les familles, les territoires) :

- Développer les maisons d'assistant(e)s maternel(le)s en offrant ainsi sur le territoire une diversité des modes d'accueil pour les parents
- Répondre aux aspirations de certains professionnels de travailler en dehors de leur domicile et en équipe
- Améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant en accompagnant et soutenant les professionnels

Contact :

UFCV : Cécile GRENIER – 07 57 48 68 33 – cecile.grenier@ufcv.fr